



# BASKET CLUB PENNOIS

Site internet : <https://www.bcpennes.fr>

Mail : [bcpennes@gmail.com](mailto:bcpennes@gmail.com)

## CODE DE VIE DES PARENTS

- 1 - Le respect des limites de l'espace réservée à la famille est obligatoire lorsque l'accès sera autorisé.
- 2 - Intervenir **dans le cadre du cours de son enfant est interdit.**
- 3 - Les parents s'engagent à faire connaître le règlement à toute personne susceptible de venir chercher ou déposer son enfant au gymnase.
- 4 - La nourriture ou goûter sont interdits dans le gymnase.
- 5 - Le non-respect d'une de ces règles peut entraîner l'expulsion du parent ou visiteur du gymnase, voire de celle de son enfant, sans aucun remboursement possible.

## CODE DE CONDUITE DES ADHERENTS

- 1 - La discipline est de mise - le respect de soi, d'autrui et du matériel sont obligatoires. Toute attitude négative, comme le commérage, le manque de civisme, etc..., ne seront pas tolérés et seront sanctionnés.
- 2 - **Les membres de la direction et entraîneurs sont les seules autorités dans le gymnase.**
- 3 - Je contrôle mon langage en tout temps dans le gymnase. L'utilisation d'un langage vulgaire, que ce soit envers un entraîneur ou coéquipier, ne sera pas toléré.
- 4 - Interdiction de manger dans le gymnase, seule une bouteille d'eau ou gourde refermable seront tolérées.
- 5 - Les vestiaires, après utilisation, doivent être rendus propres.
- 6 - **L'utilisation du téléphone portable est interdite pendant le cours.**
- 7 - Je ne m'aventure pas à jouer au ballon avant ou après mon entraînement.
- 8 - A la fin de ma séance d'entraînement, je dois ranger tous accessoires.
- 9 - La ponctualité est de mise, je dois être prêt au moins 5 mn avant mon entraînement.
- 10 - Une tenue sportive est obligatoire à tous les entraînements, (short, tee-shirt, basket), le pantalon ou bas de joggings ne sont pas admis
- 11 - Le port de bijoux est interdits pendant les entraînements, ainsi que pendant les matches.
- 12 - Les cheveux (Masculins et Féminins) doivent être attachés en tout temps, le front et la nuque doivent être dégagés.
- 13 - En cas d'avertissement, il y aura une suspension pour un cours.  
Une rencontre entre entraîneurs, parents, adhérents (voir président) est obligatoire avant la réintégration.
- 14 - Si par la suite l'adhérent enfreint de nouveau le code de conduite, il se verra immédiatement suspendu pour plusieurs entraînements, et par la suite expulsé pour une durée indéterminée sans remboursement, ni participation aux compétitions.

Le Président du Basket Club Pennois  
M. MAURIN Patrick